

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux  
le JEUDI 15 SEPTEMBRE à dix-huit heures trente minutes  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Vingt-cinq Août  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération**  
**N° 2022/42**

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
M. LELIEVRE Serge (proc. M. GUCHE Francis), Mme QUENON-VASSEUR Sophie  
(proc. Mme WESTENHOEFFER Véronique), M. DUBIEZ Francis (proc. Mme  
SCHLEICH Ingrid), M. TEN Arnaud (proc. M. MOBAILLY Vincent).

M. EVRARD Dominique et Mme MAGNIER Juliette étaient absents aux points de  
l'ordre du jour suivants :  
- Désignation du secrétaire de séance,  
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 6 Juillet  
2022.

### **OBJET : ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATIONS, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES**

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée  
que la loi de transformation de la Fonction Publique a créé l'obligation, pour la  
Fonction Publique Territoriale, d'instaurer un dispositif de signalement des  
actes de violence, de discrimination et des agissements sexistes.

Ce dispositif comprend trois procédures :

- une procédure de recueil et d'information sur les suites données,
- une procédure d'orientation vers les structures pouvant accompagner  
la victime potentielle
  - une procédure de mise en place d'enquête administrative et de protection  
fonctionnelle.

Compte tenu de la difficulté et de la complexité de mise en place de ce dispositif, le  
Conseil d'Administration du Centre de Gestion a délibéré en vue de créer un service  
et le mettre à disposition des collectivités.

. / ..

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition du Centre de Gestion et autorise Madame Le Maire à signer la convention du Centre de Gestion.

Pour Copie Conforme.  
A Lumbres, le 16/09/2022  
Le Maire.  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **19 SEP. 2022**  
et publication ou notification  
du **19 SEP. 2022**



**Le Maire,  
Joëlle DELRUE**

